

GUADELOUPE



VILLE DE BASSE-TERRE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération affichée

Le

Effectif du Conseil : 33

Présents : 25

Absents et Excusé(es) : 08

N° d'ordre : 38/2023

Domaine d'intervention : 3.1/Acquisitions

L'an deux mil vingt-trois et le mardi onze du mois de juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du quatre juillet, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire **Monsieur André ATALLAH**.

La convocation a été affichée en Mairie, 05 juillet 2023.

- **PRÉSENTS** : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1er Adjoint ;  
- M. RUART Alex, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme RODES Brigitte, 3<sup>ème</sup> Adjoint - M. BOYAU  
Alex, 4<sup>ème</sup> Adjoint ; - Mme PAISLEY Yanetti, 5<sup>ème</sup> Adjoint ; - M. GENDREY Roland,  
6<sup>ème</sup> Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 7<sup>ème</sup> Adjoint ; M. CARRIERE Pierre 8<sup>ème</sup> adjoint ;  
- Mme LACROIX Jénia, 9<sup>ème</sup> Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LESTIN Léna ; -  
M. TABAR Patrice ; - Mme JEREMIE Marie-Louise ; - Mme MONLOUIS-NIRELLEP  
Maddy ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; - Mme LINON Gladys ; - M.  
ISSA Jean-François ; - M. GEOFFROY Luidji - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M.  
PROCIDA Robert ; - M. BROLIRON Jean-François ; - M. REJON Philippe - Mme  
OUSSELIN Johanna, **Conseillers Municipaux**.
- **ABSENTS** : Mme LAQUITAINE Liliane ; - Mme LYSIQMAQUE Maguy ; - Mme  
RENE-GABRIEL - M. PERAIN Franck ; M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - Mme  
GAUTHIEROT Franciane ; - Mme. GUILLAUME Myriam ; - Mme MONGE Dunia  
**Conseiller Municipaux**.

Les 25 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

Conseil Municipal du Mardi 11 juillet 2023

Délibération N° 38/2023 sollicitant la cession gracieuse des parcelles cadastrées AS 47 et AS 48 sises sur les 50 pas géométriques dans le secteur de Calebassier

Ref : 3.1/Acquisitions

**DELIBERATION SOLLICITANT LA CESSION GRACIEUSE DES PARCELLES CADASTREES AS 47 ET AS 48 SISES SUR LES 50 PAS GEOMETRIQUES DANS LE SECTEUR DE CALEBASSIER**

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la collectivité communale manifeste son intérêt pour la mise en valeur de l'entrée de la zone d'activité économique de calebassier afin de conforter l'attractivité du territoire.

Dans cette optique, la collectivité souhaite que les parcelles AS 47 et AS 48 supportent

- L'aménagement d'espaces dédiés aux activités récréatives et ludiques ;

- L'aménagement d'espaces dédiés aux activités de restauration rapide ;

Ces deux parcelles relèvent de la propriété de l'Etat au titre de la zone des cinquante pas géométriques. Au préalable, il importe que la commune dispose de la maîtrise foncière de ces deux parcelles. Dans ce cadre, il importe que la commune sollicite leur cession gracieuse auprès de l'Etat en vertu de l'article L.5112-4 du Code général de la propriété des personnes publiques.

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

**DISPOSITIF DECISIONNEL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**CONSIDERANT** l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

**Vu** les articles L5112-1, L5112-2 et L5112-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques ;

**Vu** l'article 4 de la loi du 30 décembre 1996 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur de la zone dite des cinquante pas géométriques ;

**CONSIDERANT** la nécessité de demander la cession gracieuse des parcelles AS47 et AS48 pour l'aménagement de l'entrée de la zone de calebassier et diversifier ses activités économiques ;

**CONSIDERANT** l'intérêt général de ce projet ;

**APRES en avoir délibéré,**

**DÉCIDE A LA MAJORITÉ**

**SOIT 22 VOIX POUR**

Conseil Municipal du Mardi 11 juillet 2023  
Délibération N° 38/2023 sollicitant la cession gracieuse des parcelles cadastrées AS 47 et AS 48  
sises sur les 50 pas géométriques dans le secteur de Calebassier  
Ref : 3.1/Acquisitions

### 3 ABSTENTIONS

Mme PENCHARD Marie-Luce ;  
M. PROCIDA Robert ; M. BROLIRON Jean-François

**ARTICLE 1 : D'AFFECTER** les parcelles AS47 et AS 48 à l'aménagement et à la mise en valeur de l'entrée de la zone artisanale de calebassier ;

**ARTICLE 2 : DE SOLLICITER** de l'Etat la cession gracieuse des parcelles AS47 et AS48 afin d'y réaliser l'aménagement d'espaces dédiés aux activités récréatives, ludiques et de restauration, ; donation à titre gratuit de la parcelle cadastrée AM 222 d'une superficie de 55 m<sup>2</sup>

**ARTICLE 3 : DE DONNER** tous pouvoirs au Maire pour mener à bien cette affaire ; Maire et de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires se rapportant à cette donation.

**ARTICLE 4 : DE DIRE** que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois, à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.télérecours.fr](http://www.télérecours.fr).

*Pour expédition conforme au registre des Délibérations.*

Fait à Basse-Terre, le **13 JUIL. 2023**

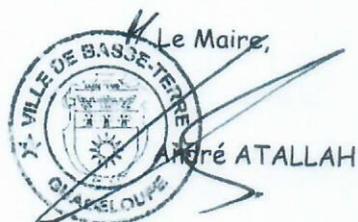
Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le **18 JUIL. 2023**

L'affichage *et/ou* la publication le **19 JUIL. 2023**

*Et/ou* la notification le

Le Maire  
  
André ATALLAH

Le Maire,  
  
André ATALLAH